

A

(N° 183.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MARS 1846.

Crédit provisoire de fr. 1,069,404 32 c^s pour le Département
des Travaux Publics ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. MAST DE VRIES.

MESSIEURS,

Dans les circonstances actuelles il est en quelque sorte impossible de discuter le Budget du Département des Travaux Publics. Par la loi du 30 décembre 1845 vous avez accordé fr. 3,208,212 65 c^s pour assurer le service jusqu'à la fin du premier trimestre de 1846; ce trimestre étant sur le point d'expirer, il convient de pourvoir aux dépenses du mois d'avril prochain; à cette fin, le Gouvernement vous demande un nouveau crédit provisoire de 1,069,404 francs 32 centimes.

La section centrale, à l'unanimité, admet cette proposition. Il reste toutefois entendu que toutes les questions soulevées par le rapport de la section centrale sont réservées.

Le Rapporteur,

MAST DE VRIES.

Le Président,

LIEDTS.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 180.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. LIEDTS, VAN CUTSEM, LESOINNE, DAVID, THIENPONT, MAST DE VRIES et A. DE BUS.